

COMITE DIRECTEUR DU 6 DECEMBRE 2008 - Lyon

RELEVÉ DE DÉCISION

Présents :

Comité Directeur : BENINTENDE Jean Claude, BONNENFANT Kevin, BOURDEAUX Jean-Philippe, BRAEMS Pierre, CANTENOT Pascal, FAUCHIER Jeff , GENSAC Véronique, IZOARD Franck , KAUFFMANN Rémy, LACOUR Vincent, MESSMER Jean Claude, SENAC Thomas, VARNER Marion

Direction Technique Nationale : GOUESLAIN Yves

Ligues : ALEXANDRE Jean-François, GILLES Yves,

Invités : CHEVALIER Christian, LEBERTOIS Monique, COGNET RENARD Caroline (Air Courtage)

Secrétariat : MAUREL Sophie, MARCHESE Brigitte

Excusés : BLANC Olivier, DUCHESNE DE LA MOTTE François, ESTIENNE Cédric, EVRARD Jérôme, FERRERI Jérôme, MARCK Philippe, OLIVIER Muriel, PRIEUR Henri, SORREL Jérôme, VIEUX Gérard

Pouvoirs : de MARCK Philippe à BRAEMS Pierre

de DUCHESNE DE LA MOTTE François à KAUFFMANN Rémy

de EVRARD Jérôme à KAUFFMANN Rémy

de DESSAINT Hubert à CANTENOT Pascal

VOTE NUMERO 1, A MAIN LEVEE

Certificat médical : Obligatoire pour la pratique sportive, il est pourtant souvent absent des formulaires de licences. (A titre d'exemple, 80 % des souscripteurs de licence de kite en 2008 ne l'ont pas renseigné sur la licence). Le Directeur Technique National propose de soumettre à la décision du bureau directeur, en collaboration avec le médecin fédéral, une procédure simplifiée permettant de répondre plus aisément à cette obligation

OUI A L'UNANIMITE

VOTE NUMERO 2, A MAIN LEVEE

Refonte des Statuts et du Règlement intérieur :

→ L'extrait de l'article 1.3.1 Licences figurant actuellement dans les Statuts sera modifié comme suit :

« la licence est délivrée au titre de l'une des catégories suivantes : non-pratiquant, pratiquant, élève » (suppression des mentions acrokite, élève année, élève 7 jours, élève groupe jeune)

→ L'extrait de l'article 1.3.1 Licences figurant actuellement dans les Statuts bascule dans le règlement intérieur, soit :

« les licences pratiquant et non pratiquant sont réservées aux associations et clubs écoles, et aux seuls dirigeants et encadrants techniques des organismes à but lucratif » ,

Ce paragraphe sera modulé par des textes rédigés conjointement par Yves Goueslain, Pierre Braëms et Christian Chevalier sur certaines spécificités :

- Pour les écoles de kite, la possibilité de délivrer des licences « pratiquant »
- Pour les écoles de parapente /delta, la possibilité de délivrer un complément de licence pour les primo-pratiquants ayant validé le brevet initial vert, sur site connu et en air calme

OUI A L'UNANIMITE

VOTE NUMERO 3, A MAIN LEVEE

Championnat de France de parapente, du 21 au 28 juin 2009 sur le site de Val Louron, organisé par le CDVL des Hautes-Pyrénées

OUI A L'UNANIMITE

VOTE NUMERO 4 A MAIN LEVEE

Règlement du Championnat de France de snowkite open distance

OUI A L'UNANIMITE

VOTE NUMERO 5, A MAIN LEVEE

Approbation du compte-rendu du comité directeur du 4 octobre 2008

OUI A L'UNANIMITE

DECISIONS DIVERSES

Adhésion à l'UFEGA : Dans le cadre de l'appel d'offres obligatoire à la concurrence concernant les assurances, il sera demandé officiellement le 8 décembre 2008 à la commission des assurances de donner son avis sur la possible adhésion de la FFVL à l'UFEGA. Suite à cet avis qui devra impérativement être rendu avant le 11 décembre 2008, un vote électronique aura lieu au sein du comité directeur avant le 15 décembre, date de l'assemblée générale de l'UFEGA.

P.S : un email adressé le 11 décembre au comité directeur et à la commission des assurances est venu modifier ces dispositions.

Organigramme : le Comité National Delta s'est doté d'un nouvel organigramme suite à ses Assises des 15 et 16 novembre 2008.

Président : Cédric ESTIENNE
Trésorier : Jean Philippe BOURDEAUX
Secrétaire Général : Benoît LION

Réunion budget 2009 : une réunion spécifique aura lieu le 17 janvier 2009, lieu à définir. Tous les responsables d'activités, du médical et des filières seront entendus individuellement sur leurs propositions chiffrées, basées sur le prévisionnel 2008 réduit de 10 %.